

R.C.T.T. EXCELSIOR ERQUELINNES
CRITERIUM DE DOUBLES
MEMORIAL JEAN-ERIC SCLAVON

1. Le R. C. T. T. EXCELSIOR ERQUELINNES organise le jeudi 11/11/2021 dans ses nouvelles installations sises 39 rue Notre Dame à ERQUELINNES, un critérium de DOUBLES, formule handicap sur 8 tables.
2. Ce critérium est réservé aux joueurs affiliés à la F.R.B.T.T.
3. Début de la compétition à 9H00, finale prévue à 19 h 00
Présence indispensable à 8 H30.
4. Epreuve : Les poules seront élaborées en fonction des équipes inscrites.
5. Par équipe, il est entendu : double dames, mixtes ou messieurs. (classement messieurs pour les dames).
6. Les points d'handicap sont comptabilisés en début de set.
7. Les rencontres se jouent en 3 sets gagnants.
8. Dans chaque poule, le classement est établi en fonction du nombre de victoires de chaque paire.
Si deux paires ou plus terminent à égalité de victoires au sein de la poule, elles sont départagées de la manière suivante :
Deux paires terminent à égalité de victoires :
L'avantage est accordé à celle qui a battu l'autre.
Plus de deux paires terminent à égalité de victoires :
Elles sont départagées en tenant compte uniquement de tous les résultats des matches ayant opposés ces paires et ce, dans l'ordre suivant :
 - 1) rapport entre les victoires et les défaites
 - 2) rapport entre les sets gagnés et perdus
 - 3) rapport entre les points gagnés et perdus
 - 4) en cas d'égalité parfaite, tirage au sort.
9. Lorsqu'une équipe abandonne, tous les matches qu'elle a joué ou restant à jouer sont considérés comme défaites (3-0 / 11-0).
10. Sont qualifiés pour le second tour les DEUX PREMIERES PAIRES de chaque poule + les deux meilleures troisièmes (toujours en fonction du nombre d'équipes inscrites).
11. Les 1/8èmes de finale sont joués par croisement et par élimination directe.
12. Tous les litiges et cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le juge arbitre.
13. Les inscriptions seront acceptées uniquement par mail chez le secrétaire : Benoit Leclercq
Adresse mail : benoit.leclercq1968@gmail.com

